

RAPPORT
DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SUR
L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 1 (A/37/1)



NATIONS UNIES

RAPPORT
DU
SECRETAIRE GENERAL
SUR
L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SEPTIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 1 (A/37/1)



NATIONS UNIES

New York, 1982

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

L'année écoulée a été marquée par une succession alarmante de crises internationales et d'impasses sur un certain nombre de problèmes internationaux fondamentaux. L'Organisation elle-même n'a pu jouer le rôle efficace et décisif que la Charte envisageait clairement pour elle. C'est pourquoi, dans ce premier rapport annuel que je présente à l'Assemblée générale, je m'écarterai de l'usage qui consiste à passer en revue la vaste gamme d'activités de l'ONU; je porterai plutôt mon attention sur le problème central de l'Organisation : sa capacité de maintenir la paix et de servir de forum de négociations. Je m'efforcerai d'analyser les difficultés manifestes qu'elle rencontre à cet égard, difficultés liées aux contradictions entre les objectifs nationaux et les buts de la Charte et à la tendance actuelle à recourir à l'affrontement, à la violence, voire à la guerre, pour satisfaire des intérêts, des revendications ou des aspirations perçus comme vitaux. Les grands clivages et désordres internationaux qui ont marqué l'année écoulée font qu'indubitablement l'Organisation a eu plus de difficultés que jamais à servir, comme on l'avait envisagé, de centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes.

Les problèmes auxquels l'ONU fait face pour remplir sa mission découlent en grande partie des difficultés que les gouvernements semblent avoir à composer, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Organisation, avec les dures réalités de l'époque où nous vivons. C'est là de toute évidence une question qui touche directement à l'emploi, au mauvais emploi ou au non-emploi de l'Organisation des Nations Unies comme instrument de paix et de changement rationnel.

Je suis d'avis qu'à l'heure actuelle nous disposons potentiellement de meilleurs moyens que jamais pour résoudre une grande partie des principaux problèmes qui se posent à l'humanité. C'est pour cette raison que, en dernière analyse, je garde un sentiment d'optimisme. Cet optimisme foncier est toutefois tempéré par notre apparente incapacité d'employer adéquatement ces moyens. Il semblerait parfois, au contraire, que nous restions asservis aux contraintes d'un passé moins propice. Il en résulte que nous manquons souvent de la perspicacité nécessaire pour distinguer entre avantage à court terme et progrès à long terme, entre les positions politiquement expédientes et l'objectif indispensable qu'est la création d'un ordre mondial civilisé et pacifique. Un tel comportement, s'il n'entache pas la validité des idéaux de la Charte, compromet gravement la bonne utilisation des mécanismes de l'ONU aux fins qui en justifiaient la création.

* * *

Nous sommes aujourd'hui en présence d'un phénomène sans précédent et qui glace le sang. Au plus haut niveau de la puissance mondiale, il existe assez d'armes nucléaires pour détruire toute vie sur notre planète. Il paraît évident que rien qui vaille ne survivrait à pareil holocauste, et c'est cela plus que tout qui endigue l'affrontement nucléaire, du moins pour le moment.

Au niveau intermédiaire de la puissance mondiale, il existe de vastes quantités d'armes très perfectionnées, dites classiques. De fait, nous en avons vu quelques-unes à

l'œuvre cette année même, et avec quels effets dévastateurs ! Ces armes, par rapport à celles du passé, sont immensément destructrices, et le fait est qu'on s'en sert. Elles sont aussi l'objet d'un commerce international des plus lucratifs.

A un autre niveau, nous voyons une vaste partie de la population du monde vivre dans la pauvreté, dans un dénuement inexplicable quand on songe aux ressources disponibles ou à l'argent et à l'ingéniosité dilapidés pour les armements et la guerre. Nous nous heurtons à des problèmes non résolus mais solubles en ce qui concerne les relations économiques, le commerce, la répartition des ressources et de la technologie. Les idées et les projets ne manquent pas pour satisfaire aux besoins croissants des grandes masses humaines, et pourtant, d'une manière ou d'une autre, ces considérations humanitaires semblent passer au second rang, cédant le pas aux techniques et au financement de la violence et de la guerre au nom de la sécurité nationale.

C'est pour cela que, dans bien des régions du monde, nos peuples, et en particulier les jeunes, descendent dans la rue par centaines de milliers pour protester pacifiquement contre la situation existante et manifester leur angoisse devant les conséquences de la course aux armements et d'une catastrophe nucléaire. Qui dira que ces doux protestataires ont tort ou se fourvoient ? Ne nous rappellent-ils pas plutôt aux normes et aux responsabilités que nous nous sommes imposées aux termes de la Charte des Nations Unies ? Les Etats Membres de cette Organisation ne sauraient sous-estimer l'importance de ce qu'ils essaient d'exprimer.

* * *

Quels sont au juste le rôle et la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans un monde ainsi fait ? Notre Charte est issue de six années de tourmente et de destruction universelles. J'ai parfois le sentiment qu'aujourd'hui nous prenons la Charte bien moins au sérieux que ne le faisaient ses auteurs, eux qui vivaient encore sous le coup d'une tragédie mondiale. Je crois donc que le premier grand pas à faire serait de rendre conscience aux gouvernements des obligations que leur crée la Charte.

Nous nous sommes sans conteste beaucoup écartés de la Charte, ces dernières années. Les gouvernements, quand ils pensent pouvoir atteindre des objectifs internationaux par la force, sont souvent tout disposés à s'en servir, et il n'est pas rare que l'opinion nationale y applaudisse. Le Conseil de sécurité, l'organe des Nations Unies qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne se trouve que trop souvent dans l'incapacité d'agir de façon décisive pour résoudre des conflits internationaux et voit ses résolutions de plus en plus bravées ou dédaignées par ceux qui se sentent assez forts pour le faire. Le Conseil semble trop fréquemment impuissant à susciter l'appui et l'influence voulus pour faire respecter ses décisions, quand bien même elles seraient prises à l'unanimité, et l'on passe ainsi souvent outre au processus de règlement pacifique des différends que prescrit la Charte. Des mesures plus sévères pour assurer la paix mondiale avaient été envisagées au Chapi-

tre VII de la Charte, conçu comme un élément clef du système de sécurité collective des Nations Unies, mais la possibilité de donner effet à ces mesures est maintenant considérée, dans notre communauté internationale divisée, comme presque inconcevable. Nous sommes périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale.

Je crois que nous sommes à présent engagés dans une voie extrêmement dangereuse. Un des symptômes en est la crise que connaît l'approche multilatérale des relations internationales et l'érosion concomitante de l'autorité et du prestige des institutions intergouvernementales mondiales et régionales. Cette tendance nuit avant tout à l'Organisation des Nations Unies, instrument spécifiquement créé pour prévenir cette démarche suicidaire. Cette tendance doit être inversée avant que nous n'attirions de nouveau sur nous-mêmes une catastrophe universelle et que nous ne nous retrouvions dépourvus d'institutions suffisamment efficaces pour y parer.

* * *

Je ne me propose pas d'étudier ici dans le détail les situations et les faits concrets qui se sont produits, mais c'est évidemment ma profonde préoccupation à leur sujet qui m'amène à examiner les déficiences inhérentes à notre système actuel. La tragédie du Liban et la nécessité impérieuse de résoudre le problème du Moyen-Orient sous tous ses aspects, y compris les droits légitimes des Palestiniens et la sécurité de tous les Etats de la région, la guerre entre l'Iran et l'Iraq, la situation politique touchant l'Afghanistan, les troubles actuels en Amérique centrale, les questions relatives au Kampuchea, les efforts pénibles pour arriver à un règlement à Chypre, la situation au Sahara occidental et dans la corne de l'Afrique, toutes ces situations et d'autres situations de conflit potentiel, quoique souvent très différentes de par leur nature, devraient se prêter à l'intervention efficace d'un système international respecté de règlement pacifique des différends. Même dans le cas de la crise soudaine des îles Falkland (Malvinas) et malgré les négociations intensives que j'ai menées avec le plein appui et l'encouragement du Conseil de sécurité dans l'espoir de réduire les divergences entre les parties, il s'est avéré impossible en fin de compte de freiner ce conflit majeur.

Et pourtant, dans tous ces cas, toutes les parties auraient immensément bénéficié à long terme d'un système efficace de règlement pacifique des différends. Dans le cas de la Namibie, nous voyons actuellement, après bien des déboires, poindre une solution. Espérons que ce sera là une heureuse exception à la règle. Mais la leçon à en tirer est claire : il faut agir, et de toute urgence, pour renforcer nos institutions internationales et adopter des méthodes nouvelles et originales pour prévenir et résoudre les conflits. Si nous n'y parvenons pas, nous verrons s'exacerber ce sentiment même d'insécurité qui a récemment assombri les travaux de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Malgré les difficultés actuelles, l'ONU doit absolument dissiper ce sentiment d'insécurité par une action commune et concertée dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire.

Je dois faire mention ici de certains autres aspects importants de nos travaux. Il y a par exemple la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde entier, question à laquelle j'entends consacrer, en toute priorité, l'attention qu'exige la Charte et que rend d'autant plus urgente l'état actuel des affaires mondiales. Il convient également de citer les impératifs d'ordre humanitaire qui concernent souvent de grands nombres de

réfugiés et de personnes déplacées, dont le sort dans maintes parties du monde est le miroir tragique des luttes politiques et de la détresse économique. Mentionnons aussi le grave problème, toujours sans solution, de l'*apartheid*. Il y a en outre toute la gamme de problèmes liés au développement économique et social, qui affectent de façon si cruciale la situation actuelle et les perspectives d'avenir. La déclaration que j'ai prononcée devant le Conseil économique et social le 7 juillet de cette année m'a donné l'occasion de passer en revue ces perspectives de lancer un appel à l'action et d'exprimer mon inquiétude devant l'impasse où se trouve le dialogue Nord-Sud et devant les obstacles au progrès des négociations globales et à l'adoption de mesures de relance de l'économie mondiale.

L'une des conditions essentielles à l'accomplissement de ces tâches d'une très grande diversité et complexité est le maintien du dévouement, de l'intégrité et du professionnalisme des fonctionnaires internationaux. J'attends des membres du Secrétariat qu'ils possèdent les qualités les plus hautes, et je suis pour ma part résolu à protéger leur indépendance et à faire en sorte que le comportement professionnel et le mérite soient les critères essentiels en matière d'avancement. J'ai déjà inscrit au premier rang de mes priorités le relèvement de l'efficacité du Secrétariat, qui doit avoir et mériter la pleine confiance des Etats Membres. Je continuerai à ne ménager aucun effort pour assurer à l'ONU une administration améliorée, unifiée et cohérente.

* * *

Il me semble que l'objectif le plus urgent est de réhabiliter le principe d'une action collective pour la paix et la sécurité, qui figure dans la Charte, afin que l'ONU soit mieux à même de s'acquitter de sa tâche essentielle. C'est l'absence d'un système efficace de sécurité collective dans le cadre de la Société des Nations qui, entre autres facteurs, a amené la seconde guerre mondiale. La situation actuelle est certes entièrement différente, mais les gouvernements n'en ont pas moins besoin, et même plus que jamais, d'un système viable de sécurité collective dans lequel ils puissent avoir pleinement confiance. Sans un tel système, les gouvernements se sentiront obligés de s'armer au-delà de leurs moyens pour assurer leur propre sécurité nationale, et ils ne contribueront ainsi qu'à accroître l'insécurité générale. Sans un tel système, la communauté mondiale demeurera impuissante à contrer l'aventurisme militaire qui menace la structure même de la paix internationale, et, par voie de conséquence, le risque d'escalade et d'extension des conflits s'en trouvera accru. Sans un tel système, les petits et les faibles n'auront aucun moyen sûr de défense ou de protection. Enfin, sans un tel système, tous les efforts que nous déployons sur le plan économique et social, qui ont besoin eux aussi d'un élan collectif, risquent fort d'échouer.

* * *

Les gouvernements peuvent de bien des façons aider activement à renforcer le système que prescrit la Charte. L'une d'elles serait de faire appel de façon plus systématique au Conseil de sécurité, sans attendre la dernière minute. Si le Conseil surveillait de près les situations dangereuses et entreprenait au besoin d'en discuter avec les parties en cause avant que ne soit franchi le seuil critique, peut-être pourrait-on souvent désamorcer les différends en temps voulu pour qu'ils ne dégénèrent pas en conflit.

Malheureusement, il y a eu une tendance à éviter de soumettre les problèmes critiques au Conseil de sécurité,

ou à le faire trop tard pour qu'il puisse influencer vraiment sur leur évolution. Il est donc essentiel d'inverser cette tendance si l'on veut que le Conseil puisse jouer son rôle de première autorité mondiale pour la paix et la sécurité internationales. Je ne pense pas que le Conseil fasse nécessairement preuve de sagesse ou d'un sens des responsabilités en laissant ces questions au jugement des parties en présence; on en vient au point où, désormais sans prise sur certains des conflits en cours, le Conseil prête le flanc à la critique de l'opinion publique mondiale.

Au cours des dernières années, le Conseil de sécurité a utilisé de plus en plus souvent l'estimable moyen que sont les consultations officieuses. Toutefois, on court le risque dans certains cas de le voir se substituer à une action du Conseil de sécurité, voire de servir de prétexte à l'inaction. Dans le même ordre d'idée, le Conseil aurait peut-être intérêt à se pencher à nouveau sur la possibilité de réviser et de simplifier ses pratiques et méthodes de façon à pouvoir agir rapidement et de façon décisive en période de crise.

L'une des conditions *sine qua non* de l'efficacité du Conseil est l'existence de relations de travail satisfaisantes entre ses membres permanents. Quels que puissent être leurs rapports en dehors de l'ONU, les membres permanents siégeant au Conseil se trouvent tous, du fait des droits spéciaux et des responsabilités particulières que leur confère la Charte, investis d'une mission sacrée qui ne saurait rester lettre morte en raison des difficultés qui les mettent aux prises sur le plan bilatéral. Lorsque cela se produit, c'est le Conseil et par conséquent l'ONU qui sont les grands perdants, puisque le dispositif de sécurité collective prévu dans la Charte présuppose qu'il existe au moins une relation de travail entre les membres permanents. Je fais appel aux membres du Conseil et plus particulièrement aux membres permanents pour qu'ils mesurent bien leurs obligations à cet égard et pour qu'ils s'en acquittent avec tout le sens des responsabilités que prescrit la Charte.

Les gouvernements ont tendance à se comporter à l'ONU comme si l'adoption d'une résolution les dégageait désormais de toute autre responsabilité en la matière. Or rien n'est plus éloigné des intentions de la Charte. En fait, les résolutions, et en particulier celles qu'adopte le Conseil de sécurité à l'unanimité, devraient servir d'appui à l'action résolue des gouvernements et leur dicter leur politique à l'extérieur de l'Organisation. C'est là en fait que se situe l'essence même de l'obligation contractuelle que la Charte impose aux Etats Membres. En d'autres termes, la plus parfaite des résolutions n'aura que bien peu d'effets pratiques si les gouvernements des Etats Membres ne lui apportent pas ensuite le soutien concret qu'elle appelle.

Le Secrétaire général se voit très souvent confier la tâche de veiller à l'application d'une résolution. Mais, si les Etats Membres ne le secondent pas de façon suivie sur le plan diplomatique et dans divers domaines, son effort aura souvent moins de chances de porter des fruits. Il est essentiel qu'une action concertée vienne compléter les mesures d'application. Lorsqu'on se penche sur ce qui est l'un des problèmes majeurs de l'ONU, à savoir l'inobservation de ses décisions par ceux qu'elles visent, il faudrait, je crois, amener l'influence collective des Etats Membres à cerner ce problème.

Il en va de même des diverses missions de bons offices et de négociation entreprises sur les instructions du Conseil de sécurité. Très souvent, un Etat Membre ou groupe d'Etats Membres ayant des liens privilégiés avec les parties aux pourparlers pourrait jouer un rôle complémentaire extrêmement important en favorisant chez les

intéressés la compréhension mutuelle et une attitude de réceptivité.

Pour éviter que le Conseil de sécurité n'intervienne trop tard dans des situations de crise, peut-être le Secrétaire général devrait-il jouer un rôle plus direct en attirant, en vertu de l'Article 99 de la Charte, l'attention du Conseil sur des situations pouvant devenir dangereuses. Mes prédécesseurs l'ont fait plusieurs fois, mais je me demande s'il ne faudrait pas procéder de façon plus systématique. On sait où se situent pour la plupart les risques de "points chauds". Il est de tradition que le Secrétaire général s'applique toujours, même si ce n'est qu'officieusement, à suivre de près les problèmes qui contiennent les germes d'un conflit et à faire tout ce qu'il peut pour les désamorcer par une diplomatie discrète. Mais les moyens diplomatiques dont il dispose sont en eux-mêmes très limités. Pour jouer plus efficacement le rôle préventif que confère au Secrétaire général l'Article 99 de la Charte, je compte développer une capacité élargie et plus systématique d'établir les faits dans les zones de conflit potentiel. En outre, le Conseil pourrait trouver lui-même des méthodes plus rapides et plus efficaces pour décider de l'envoi de missions d'enquête ou de bons offices, d'observateurs militaires ou civils, ou encore d'une présence de l'ONU là où peuvent se produire des affrontements. De telles mesures pourraient empêcher les situations conflictuelles de se dégrader davantage, et peut-être aussi être d'une réelle utilité aux parties en présence en les aidant à régler des différends en germe par des moyens pacifiques.

* * *

Les opérations de maintien de la paix ont été généralement considérées comme l'une des initiatives les plus heureuses de l'ONU; elles ont fait leurs preuves et méritent cet éloge. Elles ont montré qu'elles pouvaient fort utilement servir à calmer les tensions et à circonscrire les conflits et elles ont singulièrement contribué à marquer l'influence du Conseil de sécurité sur les lieux des affrontements. Je dois encore dire que les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont toujours fait preuve d'un courage, d'une objectivité et d'une impartialité admirables. Mais ces antécédents, qui font grandement honneur à l'Organisation, restent parfois méconnus dans l'échauffement des passions partisanses.

Les observateurs non avertis comprennent moins bien les limitations imposées à ce genre d'opérations. Ainsi, lorsque l'une de ces forces s'est trouvée récemment débordée ou rendue inopérante, la crédibilité de l'ONU et de ses opérations de maintien de la paix en a largement pâti.

On ne se rend pas toujours compte que les opérations de maintien de la paix ne sont que l'élément visible d'un ensemble complexe d'efforts politiques et diplomatiques et de pressions diverses tendant à préserver l'efficacité de l'opération elle-même et de l'action en faveur de la paix. On part du principe que le Conseil de sécurité et ceux des Etats Membres qui sont à même d'exercer une influence auront la possibilité d'agir de façon décisive pour faire respecter les décisions du Conseil. Mais si ce substrat cède, comme en juin dernier au Liban, la force de maintien de la paix n'a guère de possibilités de redresser par elle-même la situation. Dans de telles circonstances, c'est en fait elle qui devient le plus souvent le bouc émissaire, rendu dès lors responsable de la suite des événements.

Les opérations de maintien de la paix ne peuvent remplit correctement leur fonction que si elles ont la coopération des parties et un mandat clairement défini par le Conseil de sécurité. Leur existence même repose sur l'hy-

pothèse que les parties qui en ont accepté la constitution s'engagent à coopérer à l'opération. La Charte requiert elle aussi cet engagement puisqu'elle fait clairement à toutes les parties l'obligation de se conformer aux décisions du Conseil. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont ni destinées ni matériellement préparées ou habilitées à prendre part à des activités militaires autres que celles qui visent effectivement à maintenir la paix. Leur force réside essentiellement dans la volonté de la communauté internationale dont elles sont le symbole. Mais que l'on méconnaisse les postulats politiques sur lesquels repose leur existence, ou qu'on y passe outre, et leur faiblesse apparaît au grand jour.

Je recommande aux Etats Membres, et en particulier aux Etats membres du Conseil de sécurité, d'étudier à nouveau d'urgence les moyens de renforcer nos opérations de maintien de la paix. L'accroissement de la puissance ou des pouvoirs des forces n'est qu'une possibilité parmi d'autres, qui risquerait dans certaines circonstances de soulever de sérieuses objections politiques ou autres. Une autre possibilité serait de renforcer l'autorité des opérations de maintien de la paix par des garanties, y compris des garanties explicites d'une action de soutien individuelle ou collective.

Deux forces multinationales chargées de tâches de maintien de la paix ont été créées ces derniers mois hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies du fait qu'on s'est opposé, au sein du Conseil de sécurité ou en dehors de celui-ci, à ce que l'Organisation ait voix au chapitre. Tout en comprenant les circonstances qui ont amené à créer ces forces, je trouve cette tendance préoccupante, car elle montre bien les obstacles auxquels le Conseil de sécurité se heurte dans les conditions politiques actuelles lorsqu'il cherche à s'acquitter de ses responsabilités en tant que principal organe de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

* * *

Nous devrions examiner en toute franchise les raisons de la réticence que manifestent certaines parties à des conflits à faire appel au Conseil de sécurité ou à utiliser les mécanismes existant à l'ONU. Le fait est que le Conseil se trouve trop souvent relégué au second plan alors qu'il devrait, selon la Charte, utiliser au maximum les possibilités qu'il offre. On allègue parfois, pour justifier cet état de choses, la partialité du Conseil, son indécision ou l'incapacité à laquelle le réduisent les divisions entre Etats membres. Nous devrions examiner ces objections avec le plus grand sérieux et nous demander dans quelle mesure elles sont justifiées et ce qu'on peut faire pour redonner au Conseil l'autorité dont la Charte l'a investi.

Ce dernier problème se pose également pour d'autres organes de l'ONU et m'amène à dire quelques mots sur la validité et l'utilité de l'Organisation en tant que forum de négociation. Nous avons vu, par exemple dans le cas du droit de la mer, les résultats remarquables auxquels des négociations bien organisées dans le cadre de l'ONU peuvent aboutir, même dans les domaines les plus complexes et même si l'accord n'est pas unanime. Pour ce qui est de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité a montré, et continue de montrer, qu'il est souvent capable de négocier d'importantes résolutions fondamentales concernant des problèmes difficiles. De même, l'Assemblée générale a à son actif un certain nombre de documents historiques qu'elle a négociés elle-même ou dans ses organes subsidiaires et qui relèvent non seulement du domaine de la politique mais aussi du secteur économique et social.

Malgré cela, je suis préoccupé de voir que les possibilités qu'offre l'ONU, et en particulier le Conseil de

sécurité, en tant qu'instance de négociation de problèmes internationaux urgents, ne sont pas suffisamment exploitées ou mises à profit. Considérons ce qui est peut-être le problème international le plus épineux de l'heure, celui du Moyen-Orient. Il est absolument essentiel que des négociations sérieuses aient lieu le plus tôt possible entre toutes les parties concernées sur les divers aspects de ce problème. Beaucoup trop de temps s'est déjà écoulé, beaucoup trop de vies humaines et beaucoup trop d'occasions ont été perdues, et beaucoup trop de situations de fait accompli ont été créées.

J'estime que le Conseil de sécurité, le seul endroit au monde où toutes les parties concernées peuvent s'asseoir à la même table, constituerait un cadre des plus appropriés à ces négociations absolument essentielles. Mais, pour qu'il puisse jouer ce rôle, il convient d'examiner avec soin quelles procédures, novatrices au besoin, devraient être utilisées et quelles règles devraient régir les négociations. Je ne suis pas d'avis qu'un débat public marqué par la rhétorique et l'affrontement puisse suffire. Il faudra recourir aussi à d'autres méthodes si l'on souhaite voir aboutir des négociations sur un problème si complexe et si profondément enraciné. Quant à trouver ces méthodes, ce n'est certes pas une entreprise au-dessus des ressources d'ingéniosité et de la capacité des Etats Membres concernés.

Une question connexe et qui mérite plus d'attention consiste à déterminer quelles sont les approches productives et contre-productives des différents aspects de notre activité. Il est évident qu'un débat parlementaire ne va pas sans envolées rhétoriques et peut même parfois produire quelque acrimonie. Mais une approche différente s'impose lorsqu'il s'agit de négocier et de résoudre des problèmes urgents. Un débat qui ne débouche pas sur une action concrète entame la crédibilité de l'Organisation. J'ai le sentiment que si nous voulons obtenir des résultats à l'Organisation des Nations Unies il nous faudra étudier de plus près les aspects psychologiques et politiques des problèmes et mener notre action en conséquence. Il ne suffit pas de se laisser entraîner sur une voie qui ne tend qu'à renforcer les positions extrêmes.

* * *

L'Organisation des Nations Unies a 37 ans. Elle a survécu à une période de changements sans précédent dans presque tous les aspects de la vie humaine. Le monde de 1982 est bien différent de celui de 1945, et cette différence se reflète à l'ONU. En d'autres termes, l'Organisation a dû s'adapter, beaucoup plus qu'on ne l'avait prévu, à des circonstances nouvelles. Mais l'Organisation ne peut se contenter d'être le reflet des changements ou des conflits. Elle devait constituer pour le monde l'expression, au plus haut dénominateur commun, du comportement international et, ce faisant, développer un sentiment d'appartenance à une communauté internationale. C'est à cette fin que les gouvernements ont rédigé et ratifié la Charte. Au milieu des périls divers qui menacent aujourd'hui le progrès ordonné de l'humanité, je veux espérer que nous pourrions nous rallier une nouvelle fois aux principes de la Charte et, partant du règlement pacifique des différends, nous acheminer sans heurts vers la réalisation des autres objectifs de ce document prophétique.

Enfin, qu'il me soit permis de demander à tous les gouvernements de faire un effort sérieux pour renforcer le rempart protecteur et préventif de la sécurité collective, qui devrait nous abriter tous et être l'objectif primordial de l'Organisation. La volonté de recourir au mécanisme de la Charte doit être renforcée consciemment, et tous les gouvernements doivent s'efforcer de discerner, au-delà de

leurs intérêts nationaux à court terme, les importantes possibilités qu'offrirait un système international plus stable de sécurité collective, de même que les très grands périls qui résulteraient de l'incapacité de le mettre en place. Pour toutes ces raisons, je voudrais proposer qu'on examine l'utilité de convoquer une réunion du Conseil de sécurité au plus haut niveau possible, dont l'objet pourrait être de discuter de façon approfondie les problèmes que j'ai mentionnés.

* * *

Les Etats Membres me pardonneront de conclure sur une note personnelle. L'an dernier, j'ai été nommé Secrétaire général de cette Organisation qui incarne l'espoir et les aspirations les plus nobles de l'humanité et dont les fonctions et les buts, énoncés dans sa Charte, sont assurément les plus élevés et les plus importants dont ait jamais été investie une institution internationale. Cette année-ci, nous avons vu maintes et maintes fois l'Organisation tenue à l'écart ou rabrouée, pour telle ou telle raison, dans des circonstances où elle aurait dû, et pu, jouer un rôle important et constructif. Cette tendance me paraît dangereuse à la fois pour la communauté mondiale et pour l'avenir. Ayant moi-même à jouer un rôle éminemment public dans cette Organisation, je ne saurais dissimuler la profonde inquiétude que suscite en moi cette

évolution, car je demeure absolument convaincu de l'indispensabilité des Nations Unies au milieu des tensions et des périls du monde où nous vivons. Des institutions comme la nôtre ne se construisent pas en un jour. Il faut sans cesse y apporter de nouvelles pierres, mais encore doit-on demeurer fidèle aux principes qui constituent les fondations mêmes sur lesquelles repose l'édifice tout entier.

Nous prenons l'Organisation des Nations Unies au sérieux quand nous avons désespérément besoin d'elle. J'aimerais lancer un appel pressant pour que nous examinions avec le même sérieux les moyens pratiques qui lui permettraient de développer ses capacités d'action et de devenir l'institution indispensable qu'attend un monde agité et incertain.

Le Secrétaire général,



Javier PÉREZ DE CUÉLLAR

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
